



REPUBLIQUE FRANCAISE

*Canton de Ceton – Arrondissement de Mortagne-au-Perche
Val-au-Perche réunit les communes historiques de Gémages, L'Hermitière,
Mâle, La Rouge, Saint-Agnan-sur-Erre et Le Theil-sur-Huisne*

ANNEXE 2

CHARTRE DU CMJ

- Je m'engage à respecter les horaires et à être assidu,
- Je m'engage à respecter mes collègues même si je ne suis pas d'accord avec eux,
- Je m'engage comme porte parole des mes camarades non-élus,
- J'ai l'occasion de m'exprimer et de développer mes idées,
- Je vais mener une action collective d'intérêt général,
- Je vais être un acteur à part entière de la commune,
- Je m'engage à travailler à la mise en place des projets définis par le CMJ,
- J'ai connaissance que nos décisions devront être validées par le Conseil municipal adultes,
- Le Conseil municipal sera à notre écoute et je pourrai à tout moment les contacter pour tout renseignement.

Date :

Signature du candidat :